

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
(Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019)
Publication du résultat pour BNP Paribas Personal Finance

Le score de BNP Paribas Personal Finance pour l'exercice 2025 s'élève à 94 points sur 100
Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par BNP Paribas Personal Finance en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas Personal Finance, l'index s'élève à 94 points au titre de l'année 2025.
Il a été défini en conformité avec le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à classifications et âges comparables
2- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
3- Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes
4- Augmentations de salaire au retour de congé de maternité
5- Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations

BNP Paribas Personal Finance	
	2025
	39 pts
	20 pts
	15 pts
	15 pts
	5 pts
Note globale	94 pts

Et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;
- Le périmètre analysé est de **3 563 collaborateurs**;
- BNP Paribas Personal Finance a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective, après consultation du CSEC du 25 février 2026;
- L'ensemble des cinq indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.